

Les jours fériés : le point sur ce qui nous attend en 2024

Quels sont les jours fériés en France ? Le jour férié est-il chômé ? Quelles conséquences pour la rémunération des salariés ? Le point à l'approche de 2024.

11 jours fériés sont prévus dans le Code du travail. D'autres s'ajoutent en métropole et dans les départements et régions d'outre-mer.

À l'approche de 2024, c'est l'occasion de faire le point sur le régime des jours fériés en vidéo ([ici](#)).



Mais également de s'arrêter sur la liste des jours fériés pour 2024 et infographie.

Quels sont les jours fériés en 2024 ?



La liste des jours fériés est fixée par l'article L3133-1 du Code du travail.

Certains jours fériés supplémentaires peuvent aussi exister en fonction des territoires.

Jour férié	Date	Qui est concerné ?	Est-ce un jour chômé ?
Jour de l'an	Lundi 1 ^{er} janvier 2024	France entière	Oui, si accord d'entreprise ou d'établissement ; à défaut, convention ou accord de branche ; à défaut, l'employeur
Vendredi Saint	Vendredi 29 mars 2024	Moselle Bas-Rhin Haut-Rhin (1)	Oui (2)
Lundi de Pâques	Lundi 1 ^{er} avril 2024	France entière	Oui, si accord d'entreprise ou d'établissement ; à défaut, convention ou accord de branche ; à défaut, l'employeur
Fête du Travail	Mercredi 1 ^{er} mai 2024	France entière	Oui, en principe
Victoire de 1945	Mercredi 8 mai 2024	France entière	Oui, si accord d'entreprise ou d'établissement ; à défaut, convention ou accord de branche ; à défaut, l'employeur
Ascension	Jeudi 9 mai 2024	France entière	
Lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai 2024	France entière	
Fête nationale	Dimanche 14 juillet 2024	France entière	
Assomption	Jeudi 15 août 2024	France entière	
Toussaint	Vendredi 1 ^{er} novembre 2024	France entière	

Armistice 1918	Lundi 11 novembre 2024	France entière	
Noël	Mercredi 25 décembre 2024	France entière	
Saint-Étienne	Judi 26 décembre 2024	Moselle Bas-Rhin Haut-Rhin	Oui, en principe
Journées de commémoration de l'abolition de l'esclavage	Samedi 27 avril 2024	Mayotte	Oui, si accord d'entreprise ou d'établissement ; à défaut, convention ou accord de branche ; à défaut, l'employeur
	Mercredi 22 mai 2024	Martinique	
	Lundi 27 mai 2024	Guadeloupe et Saint-Martin	
	Lundi 10 juin 2024	Guyane	
	Mercredi 9 octobre 2024	Saint- Barthélemy	
	Vendredi 20 décembre 2024	La Réunion	

(1) Dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte (Article L3134-13 du Code du travail).

(2) Dans le département de la Moselle, l'autorité administrative peut, dans des conditions déterminées par voie réglementaire, autoriser ou interdire l'ouverture des établissements commerciaux le Vendredi Saint et ceci de manière uniforme dans le département, indépendamment de la présence d'un temple protestant ou d'une église mixte dans les communes (Article L3134-14 du Code du travail).

A voir aussi

[Vidéo 2 minutes pour comprendre "Les jours fériés".](#)

Lefebvre Dalloz
ACTIVER LA CONNAISSANCE